



Concernant le copyright d'une marque ou d'un objet

Par **MrDamon3721**, le **29/04/2013** à **16:38**

Bonjour,rnrnJ'ai un groupe de musique qui s'appelle "The Callaways". Et il existe un marque "Callaway" qui est une marque de clubs, vêtements, sacs de golf et autres produits dérivés de golf.rnrnJe me demandais si j'enfreignais des copyright en utilisant un nom aussi proche alors que l'usage est tout a fait désintéressé et que je ne me fais pas d'argent sur le nom en lui même ? rnrnJ'ai chez moi une plaque avec marqué dessus "Callaway", qui est sensée être une enseigne pour la marque mais qui était à la poubelle, non utilisée. Si je la prends, que je peinds un "s" au bout pour l'utiliser pour mon groupe, est-ce que là, j'enfreinds une loi de copyright ?rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **29/04/2013** à **18:31**

Bonjour,rnrnRéponse pour vos questions : c'est oui, vous enfrengez les lois sur la propriété industrielle ou sur la propriété intellectuelle, même avec un s à la fin. Le nom de votre groupe est trop proche du nom de cette marque et vous avez tout intérêt à changer le nom de votre groupe.